

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT SERVAIS du 18 juillet 2024

Délibération N° : 2024 - 07 - 04

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 11 juillet s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

**Nombre de conseillers** : en exercice 15 – présents : 13 - votants : 14.

Membres en exercice :	Présents :	Votants :	Pour :	Contre : 0	Abstention : 0
	12	14	14		

**Présents** : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

**Absentes excusées** : Paul LAURENT, David LE BORGNE et Corentin PARENT.

Paul LAURENT à donne pouvoir à Benjamin TREGUER

David LE BORGNE a donné pouvoir à Thierry MAGUERESZ

**Secrétaire de séance** : Aurélie VEN

**Secrétaire de séance adjoint** : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de mairie).

**OBJET** : : Commune de SAINT-SERVAIS – Pacte financier et fiscal de solidarité 2024-2026 – Demande de fonds de concours « projets communaux » auprès de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau

Le Conseil Municipal,

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité 2024-2026 approuvé à l'échelle de la CCPL, il est proposé la sollicitation d'un fonds de concours d'un montant de 39 119 euros pour le projet de terrain multisport.

**Présentation du projet**

Ce projet s'inscrit dans une démarche de dynamisation et activité sportive, ouvert à tous, et en toute heure. Cet espace pourra être utilisé également par l'école et nos associations. De plus, ce projet permet la mise en place d'une infrastructure sportive, manquante dans notre commune.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes (hors fonds de concours)	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	65 000.00	Conseil Départemental	32 891.00
Equipements	39 717.32	Région	
Dépenses de maîtrise d'ouvrage	5 282.68	ANS...	
<b>Total dépenses</b>	<b>110 000.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>32 891.00</b>

<b>Montant restant à financer</b>	77 109.00
-----------------------------------	-----------

<b>Fonds de concours sollicité</b>	39119
<b>Soit</b>	38.45%

<b>Montant à la charge de la commune</b>	32891.00
<b>Soit</b>	29.90%

Calendrier prévisionnel

Les travaux seront réalisés au 2<sup>ème</sup> semestre 2025.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;  
 Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;  
 Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;  
 Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Il est donc proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Demander à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours « projets communaux » dans le cadre du pacte financier 2024-2026 pour le projet de terrain multisport d'un montant maximum de 101 717,32 €.

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération :  
 Montant opération (€ HT) : 101 717,32 euros  
 Subvention(s) : 72 010.00 euros  
 Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 29 707,32 euros

Fonds de concours sollicité : 39119 euros

Le Secrétaire de Séance,  
Aurélie VEN



Le Maire,  
Bernard MICHEL

